



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

La politique Science ouverte de l'ANR – Implications pour les chercheurs

Webinaire du 5 juillet 2022

Equipe d'Appui à la Science Ouverte de l'UM



- **Objectifs**

Connaitre la politique Science ouverte de l'ANR et ses implications concrètes pour les chercheurs

Axes du webinaire :

Intro Science ouverte

La politique SO de l'ANR

Les publications

Les données de la recherche

— La Science ouverte : définition

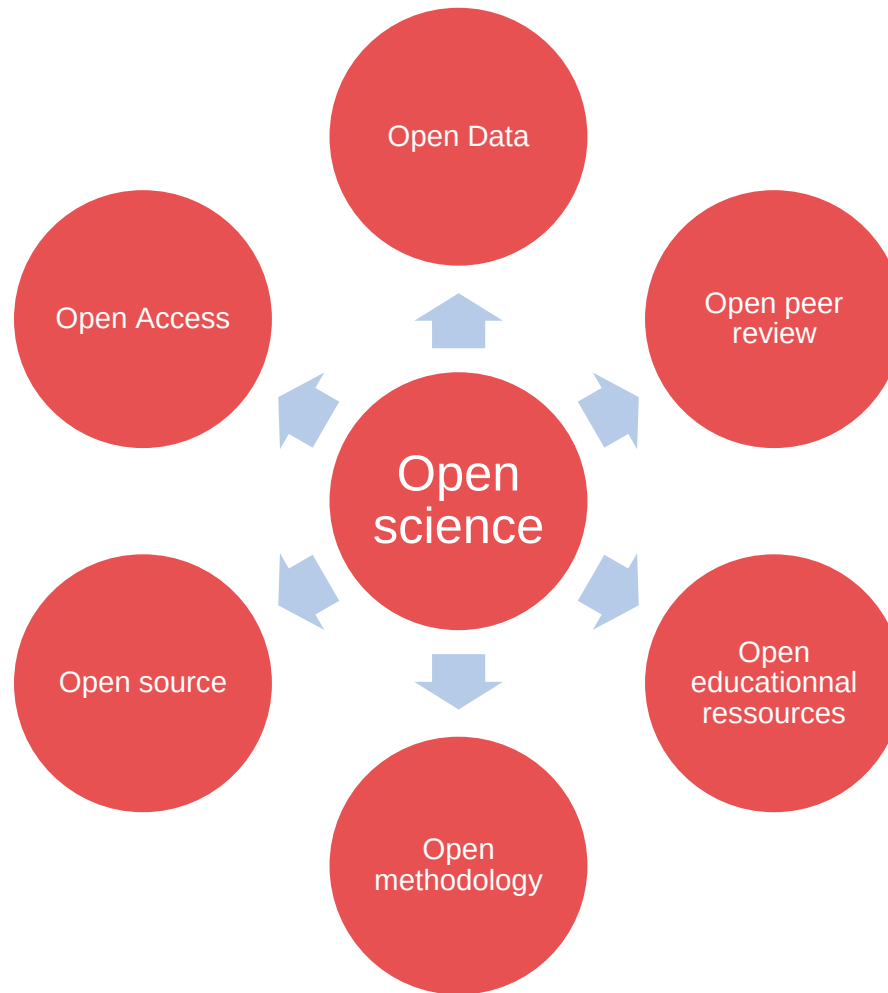
La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique.

<https://www.ouvrirlascience.fr/initiez-vous-a-la-science-ouverte/>

La science ouverte est la pratique de la science qui rend possible la collaboration et la contribution avec d'autres, où les données de recherche, les notes de laboratoire et autres processus de recherche sont librement disponibles, dans des conditions permettant la réutilisation, la redistribution et la reproduction de la recherche, ainsi que de ses données et méthodes sous-jacentes.

<https://www.fosteropenscience.eu/foster-taxonomy/open-science-definition>

— Périmètre de la science ouverte



— Enjeux de la Science ouverte

Enjeux académiques

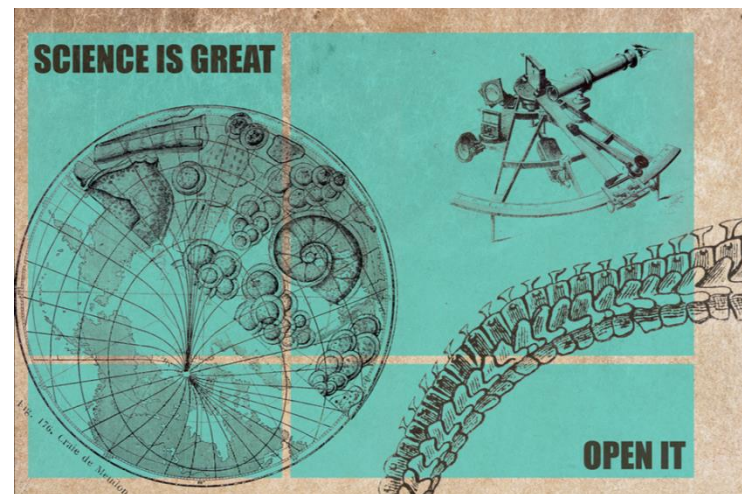
- Faciliter l'accès à l'information scientifique et technique
- Faciliter les échanges entre pairs, la circulation des idées
- Garantir l'objectivité des connaissances

Enjeux politiques

- Restaurer la confiance (mouvements anti-science)
- Placer la science au cœur de la démocratie
 - besoin d'information citoyen
 - sciences participatives, forums hybrides
 - pilier des démocraties modernes

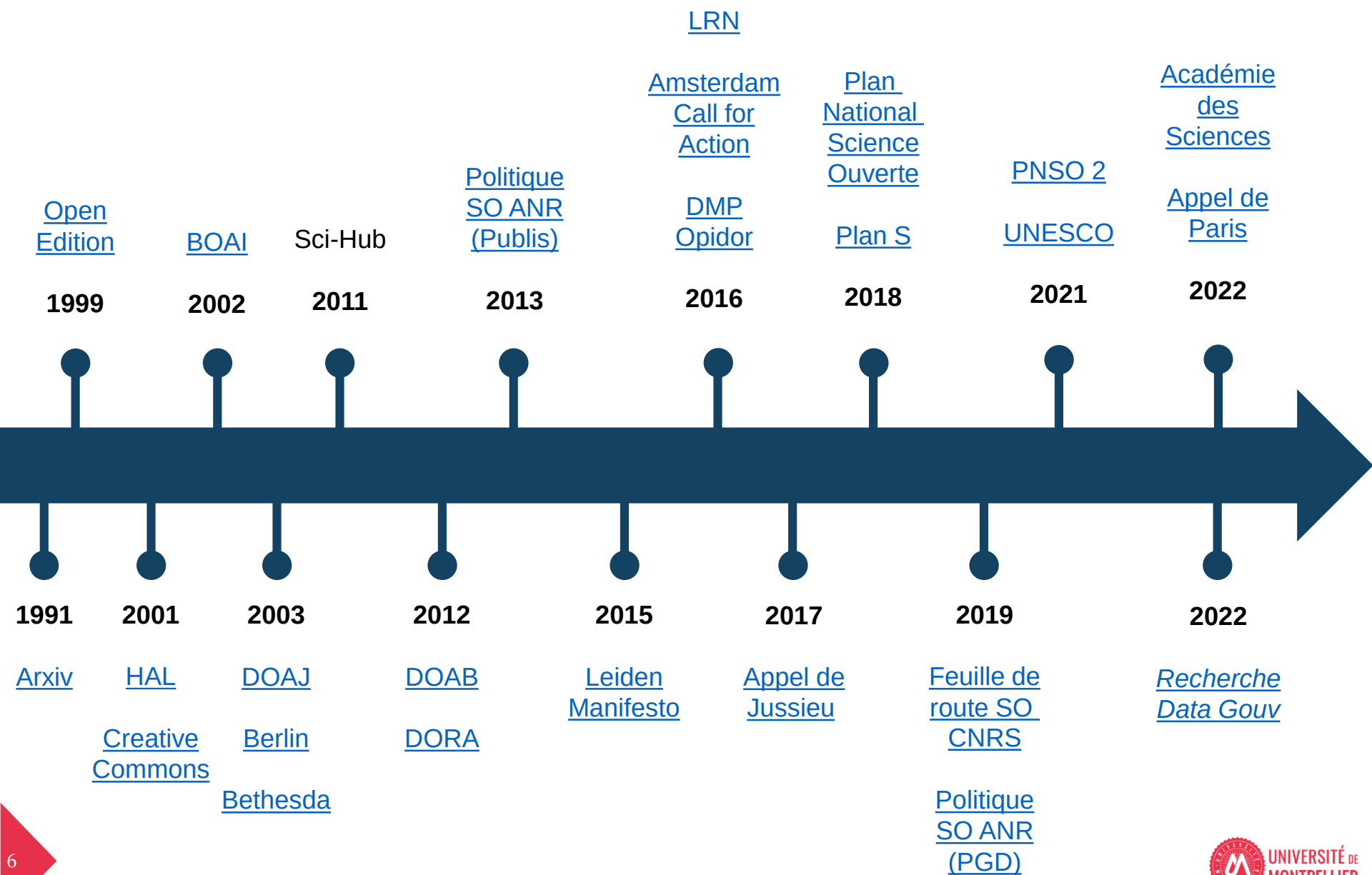
Enjeux économiques

- Optimiser les dépenses publiques (efficience)
- Favoriser l'économie de la connaissance
 - partage générateur de croissance, de réduction des coûts



By Martin Clavey – CC-BY-SA

— Développement de la Science ouverte



La politique Science Ouverte de l'ANR

LA POLITIQUE SCIENCE OUVERTE DE L'ANR EN 10 DATES CLÉS



L'ANR RECOMMANDE LE DÉPÔT des publications issues des projets financés, dans une archive ouverte telle que HAL



L'ANR SIGNE LA CONVENTION de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL



PROMULGATION DE LA LOI pour une République numérique. L'ANR s'appuie sur l'art. 30 pour sensibiliser les chercheurs au libre accès des publications



PLAN NATIONAL POUR LA SCIENCE OUVERTE, cadre dans lequel s'inscrit la politique science ouverte de l'ANR



L'ANR REJOINT LA cOAlition S, une initiative européenne en faveur du libre accès immédiat aux publications scientifiques



L'ANR SIGNE LA DORA, Déclaration de San Francisco qui recommande de considérer la qualité et l'importance de tous les produits de la recherche



L'ANR DEMANDE LE DÉPÔT des publications issues des projets financés, dans une archive ouverte telle que HAL ou une archive institutionnelle locale



L'ANR DEMANDE L'ÉLABORATION D'UN DMP, plan de gestion des données, pour les projets financés à partir de 2019



LANCEMENT DU PORTAIL HAL-ANR pour valoriser les publications issues des projets financés par l'ANR



L'ANR MET EN OEUVRE LE PLAN S et demande l'accès complet et immédiat pour les publications issues des projets qu'elle finance

— La politique Science Ouverte de l'ANR

- Favoriser le libre accès aux publications (Open Access)
- Contribuer à l'ouverture des données quand cela est possible (Open Research Data)
- Coordonner les actions aux niveaux national, européen et international



— La politique Science Ouverte de l'ANR : échelle nationale

1. Participation au comité de pilotage et secrétariat permanent du [comité pour la science ouverte](#)



2. Animation du réseau des agences de financements françaises (ADEME, ANR, ANSES, INCa, ANRS) en faveur de la SO

⇒ [Déclaration commune](#) (mars 2022) :

- Favoriser le libre accès pour les publications scientifiques issues des projets financés
- Promouvoir le partage et l'ouverture des données de la recherche
- **Partager et harmoniser nos pratiques et modalités d'évaluation des projets**
- Informer et sensibiliser aux pratiques de science ouverte
- Ouvrir les données relatives aux projets financés

— ANR, SO et évaluation des projets



Sélectionner les publications en relation avec le projet :

- CV avec en évidence les 5 publications les plus pertinentes
- Possibilité d'indiquer des preprints
- Section qui incite à renseigner tous les produits de la recherche (jeux de données, brevets, participations à des normes et standards etc.)
- Valorisation des actions de transfert de connaissances vers les citoyens et décideurs (interventions dans les médias, aide à la décision publique, actions de vulgarisation, organisation de débats grand public, etc.).

«La bibliographie peut intégrer des preprints, en particulier pour le référencement de données préliminaires. Les facteurs d'impact des revues ne doivent pas être mentionnés, en accord avec la Déclaration de San Francisco signée par l'ANR. Il est possible de citer le DOI pour améliorer l'accès de ces références aux évaluateurs». Guide de l'AAPG2022

— La politique Science Ouverte de l'ANR : échelle internationale

« L'ANR a engagé une politique de science ouverte dès 2013 et a rejoint la cOAlition S en 2018 lors de sa création. L'Agence soutient et met en œuvre les principes du Plan S pour l'ensemble de ses appels à projets depuis le plan d'action 2022. »

https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/science-ouverte-la-coalition-s-lance-une-enquete-pour-mesurer-limpact-du-plan-s-sur-les-pratiques/?utm_source=Newsletter&utm_medium=Email&utm_campaign=juin-2022



— Les principes majeurs du Plan S

1. Les auteurs **conservent les droits d'auteur de leur publication** sans aucune restriction
2. Toutes les publications doivent être publiées **sous licence ouverte**, de préférence sous la **licence CC BY**
3. L'objectif est de permettre l'accès ouvert **sans embargo pour tous les types de publications scientifiques** (avec une tolérance pour les monographies et les chapitres d'ouvrages)
5. Les membres de la cOAlition S établissent des **critères relatifs à la conformité du libre accès des revues et des plateformes de qualité et apporteront un soutien aux infrastructures concernées** si nécessaire
6. Les chercheurs ont la liberté de publier auprès de **l'éditeur de leur choix**
7. Si applicables, les **frais de publication en libre accès (APC) seront supportés par les organismes de financement ou les institutions**, pas par les chercheurs
8. **Incompatibilité du modèle « hybride »** de publication, sauf la revue est dans le cadre d'accords transformants
9. L'archive ouverte **HAL est reconnue comme incontournable** pour l'hébergement des résultats de la recherche
10. Une politique de suivi du **respect des recommandations et d'éventuelles sanctions** seront appliquées par les organismes de financement

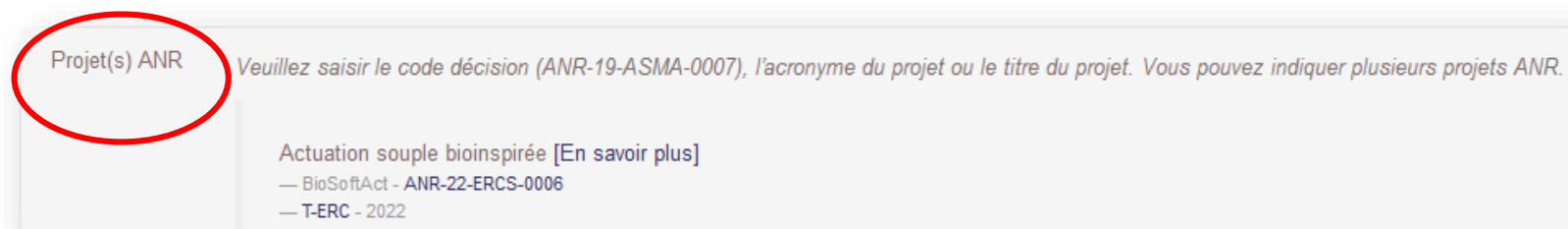
— Favoriser le libre accès aux publications

Le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires des projets financés par l'ANR à partir de 2022 s'engagent à :

1. Rendre disponible en libre accès, toute publication scientifique issue d'un projet, en y apposant la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des **3 voies de publications** suivantes :

- publication dans une **revue nativement en libre accès**,
- publication dans une **revue par abonnement faisant partie d'un accord dit "transformant"**,
- publication dans une **revue à abonnement en utilisant la Stratégie de Non-Cession des droits**.

2. **Et de déposer, au plus tard au moment de la publication**, le texte intégral (manuscrit accepté pour publication ou version éditeur) **dans l'archive ouverte HAL avec mention de la référence ANR** du projet de recherche (ex : ANR-22-CE64-0001) dont elle est issue. Cela permettra de **lier** la publication au projet. **Le dépôt dans une autre archive ouverte sera possible mais pas suffisant.**



Projet(s) ANR

Veuillez saisir le code décision (ANR-19-ASMA-0007), l'acronyme du projet ou le titre du projet. Vous pouvez indiquer plusieurs projets ANR.

Actuation souple bioinspirée [En savoir plus]

— BioSoftAct - ANR-22-ERCS-0006

— T-ERC - 2022

— Que signifie "accords transformants"?

- Les accords transformants sont des **contrats entre établissements et éditeurs**, favorisés par le mouvement de la Science Ouverte
- Ils visent à **s'éloigner du modèle classique de l'abonnement** dans lequel les établissements (via les bibliothèques dans les universités) paient pour accéder aux contenus
- Pour répondre aux exigences de la Science Ouverte (libre accès), de nombreux éditeurs ont mis en place des **APC (Article Processing Charges)** pour que les articles soient diffusés en OA
- **L'objectif des bibliothèques est de réaffecter les sommes allouées aux abonnements et aux APC vers de seules dépenses dédiées à l'accès ouvert**
- **Pour les chercheurs, cela permet de s'inscrire dans une démarche Science Ouverte, d'accroître la visibilité de leurs travaux et d'en revendiquer la paternité.**

<https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/faq-pub/>
État des lieux sur les accords transformants - 31 mars 2020

— Qu'est-ce que la Stratégie de Non-Cession des Droits (SNCD) ?

La SNCD, confirmée par le PNSO2, permet aux chercheurs qui décident de publier dans une revue par abonnement (hors revues transformatives ou sous un accord transformant) de **conserver l'intégralité de leurs droits de propriété intellectuelle grâce à l'application de la licence Creative Commons dès le moment de la soumission pour tout manuscrit accepté pour publication.**

La version auteur acceptée pour publication sera déposée dans une archive ouverte (Hal) au plus tard à la date de publication.



Les chercheurs doivent mentionner la source de leur financement et la licence apposée à leur écrit lorsqu'ils soumettent leurs premières ébauches à des revues pour examen.

Ce type de mention peut être apposée sur le manuscrit soumis à l'éditeur et retranscrit dans le contrat d'édition :

“Cette recherche a été financée en tout ou partie par l'ANR au titre du projet ANR-nn-XXXX-nnnn. Dans l'objectif de sa publication en libre accès, l'auteur a appliqué une licence open access CC-BY à tout manuscrit accepté pour publication (AAM) résultant de cette soumission”.

Ou en anglais:

“This research was funded, in whole or in part, by l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), project ANR-nn-XXXX-nnnn. For the purpose of open access, the author has applied a CC-BY public copyright licence to any Author Accepted Manuscript(AAM) version arising from this submission.”

Les Licences Creative Commons sont :

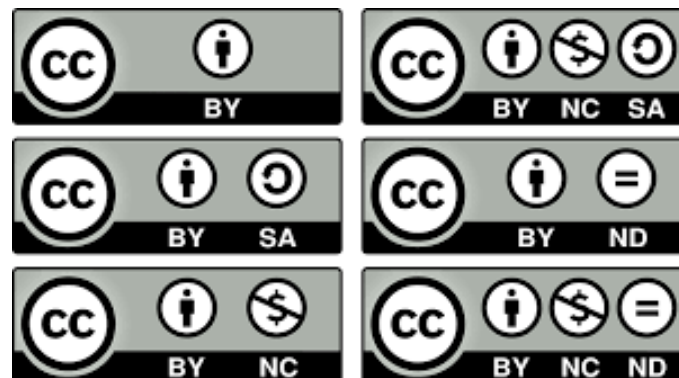


- Les **plus utilisées** dans le monde
- Utilisables légalement et juridiquement dans **tous les pays**
- Un **système modulable** constitué de **libertés de bases** (reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre au public), d'une **clause permanente** (paternité) et de **trois clauses optionnelles**
- Ne sont **pas révocables**

Pour en savoir plus :

[Droit d'auteur et licences CC](#)

[Utiliser les licences CC](#)



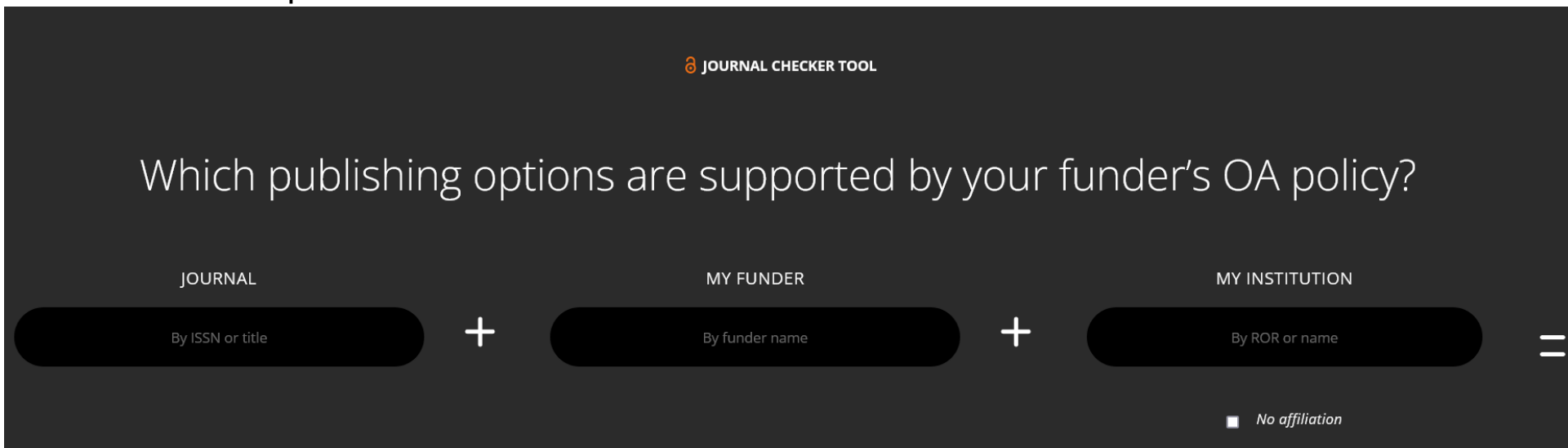
— Evolution de la politique de libre accès aux publications de l'ANR

Politique de libre accès aux publications de l'ANR	De 2019 à 2022	A partir de 2022
Dispositif juridique	<u>Loi pour une République Numérique</u>	<u>Stratégie de non cession des droits</u>
Délai de mise à disposition du texte intégral	Embargo de 6 mois en Sciences, techniques et Médecine, 12 mois en SHS	Accès immédiat dès la publication
Licence apposée au texte intégral	Pas obligatoire	Licence CC-BY ou équivalente
Où déposer?	Dans une archive ouverte (AO): HAL ou archive ouverte institutionnelle/locale	Obligatoirement dans HAL (+ en parallèle dans une autre AO si on veut)
Quels types de publications sont concernées ?	Les articles publiés dans des revues paraissant au moins une fois par an	Tous les types de publication (à venir pour les monographies et chapitres de livre)

— Le Journal Checker Tool

Un outil développé dans le cadre de la Coalition S pour **vérifier la politique science ouverte de l'éditeur et choisir la voie de publication la plus adaptée.**

Il suffit de renseigner le **nom de la revue**, de sélectionner l'**organisme de financement** et l'**institution** à laquelle les chercheurs sont affiliés.



"Si plusieurs voies sont possibles, le JCT fournit des instructions de base sur ce qu'il faut faire ensuite sur la voie choisie par le chercheur.

Le JCT prendra ultérieurement en compte les autres exigences (techniques) définies par la cOAlition S. Dans le cadre du développement du JCT, un [index des accords de transformation](#) basé sur ceux répertoriés dans le registre des accords de transformation de l'ESAC a été créé, ainsi qu'[une liste des revues dite transformantes approuvées par la COAlition S.](#)"

Source: <https://www.ouvri.lascience.fr/journal-checker-tool-ou-comment-sassurer-quune-revue-est-conforme-au-plan-s/>

— Attention aux revues prédatrices !

Des **revues douteuses**, dites "**prédatrices**", se sont développées avec le modèle auteur-payeur.

Quand on est démarché pour publier ou pour intégrer le comité éditorial d'une revue, il est nécessaire d'en **vérifier au préalable la rigueur et la qualité** scientifiques.

Des **outils** existent pour vous accompagner dans cette démarche :

- [Think Check Submit](#) (TCS), initiative inter-organismes dirigée par des représentants d'associations et d'éditeurs commerciaux
- [Compass to Publish](#), développé par l'Université de Liège,
- [HowOpenIsIt ?](#) guide mis à disposition par SPARC, The Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition, et proposant 6 critères pour mesurer le degré d'ouverture des revues

Par ailleurs, il existe **plusieurs listes** tentant de recenser les revues prédatrices.

On peut citer [celle du DOAJ](#) : environ 4800 revues retirées à ce jour, dont la majorité pour mauvaises pratiques.

— Contribuer à l'ouverture des données (Open Research Data)

Un principe directeur : favoriser la structuration et l'ouverture des données de la recherche.



Une obligation : rédiger un plan de gestion des données, pour les projets financés depuis 2019.

Le PGD ou Data Management Plan (DMP) est un document formalisé rédigé de préférence au démarrage d'un projet de recherche qui décrit la façon dont les données seront produites ou obtenues, (ré)utilisées, traitées, organisées, stockées, sécurisées, préservées, documentées, partagées, au cours et à l'issue d'un projet, explicitant notamment leur mise à disposition.

« aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire »

— Un outil de saisie du PGD : DMP Opidor



Développé par l'INIST-CNRS pour aider les chercheurs français à rédiger leurs PGD.
Outil évolutif, proposant plusieurs modèles de PGD, dont celui de l'ANR.
Minimum 3 versions à rendre (T0 + 6 mois, mi-projet et fin de projet)

En savoir 

<https://video.umontpellier.fr/video/15785-comment-rediger-son-plan-de-gestion-de-donnees-avec-dmp-opidor/>

Webinaires à venir

Place aux vacances, reprise du cycle de webinaires en septembre ! ;)

Pour toute info sur les webinaires SO de l'UM, c'est [ici](#) !

Merci pour votre écoute !

Gardons contact pour la suite :

- Pour des questions autour des publications ou de l'utilisation de HAL : hal-assistance@umontpellier.fr
- Pour des questions autour de la gestion des données de la recherche ou pour toute relecture de PGD : donnees-recherche@umontpellier.fr
- Pour toute autre question : laure.lefrancois@umontpellier.fr

Chargée de mission Appui à la recherche pour l'université

Bibliographie- Webographie

- <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/>
- <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/faq-pub/>
- <https://www.ouvrirlascience.fr/principes-et-recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-du-plan-s/>
- [État des lieux sur les accords transformants - 31 mars 2020](#)
- <https://scinfolex.com/2020/04/27/pourquoi-diffuser-des-travaux-de-recherche-sous-licence-pas-de-modification-nest-pas-une-bonne-idee/>
- <https://hal-anr.archives-ouvertes.fr/>
- <https://uqam-ca.libguides.com/editeurs-predateurs/comment-leur-echapper>